

Du mieux pour 2022 !



Que ce soit en matière de santé, avec notamment une sortie de la pandémie, de meilleure rentabilité de nos exploitations, garante du nombre d'installations, ou encore de compréhension de la société civile et, tout aussi importante, celle des politiques, ce ne sont que des améliorations que nous pouvons espérer pour nos familles et chacun d'entre nous. Concernant la défense de la profession, les combats vont encore être nombreux.

Pourquoi le cas des coops n'a-t-il pas été traité avant EGALIM 2 ? La mission parlementaire à leur sujet est enfin lancée avec comme rapporteur l'ex-ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert. La CR, déjà entendue, saura faire valoir plusieurs points parmi lesquels et en premier lieu : **la transparence des rémunérations, des filiales privées, des parts sociales non remboursées et des « réserves cachées ».**

La CR Bretagne est convaincue de l'utilité du modèle coopératif, mais nous exigeons une meilleure répartition de la valeur !

Quant à la contractualisation obligatoire voulue par EGAlim 2, voire des conventions interprofessionnelles territoriales comme déjà discutées lors de EGAlim 1, si elles peuvent être intéressantes, il faudrait **d'abord figer des volumes aux prix définis par les indicateurs et ne pas traiter les coopératives à part.** C'est la régulation ! Pas de distribution de volumes supplémentaires sans débouchés à prix garanti !

Pourquoi les engagements politiques ne sont-ils jamais tenus ?

Prenons la filière Bio en exemple : bien que multipliée par deux en 5 ans, la part du bio dans la dépense alimentaire des ménages en 2020 ne pèse toujours que 6,5 %. Mais du côté de la restauration collective, qu'en est-il ?

La loi EGAlim1 prévoit 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques ; soit un objectif de 5 milliards d'euros ? Alors que dire des 389 millions d'euros affichés en 2019 ? Pour la CR, avant de parler de surproduction, il faut déjà faire appliquer la loi !

Le gouvernement français vise par ailleurs un objectif de 18 % de surfaces bio en 2027. C'est pratiquement un doublement des surfaces actuelles ! La CR a remonté la question du financement des conversions, en plus de celle de l'équilibre offre/demande. En effet, même si le PSN prévoit une hausse de 90 M€ portant l'enveloppe annuelle à 340 M€, si les conversions se font de façon linéaire, dès 2024, il pourrait manquer entre 20 et 80 M€ chaque année ! Les Régions viendront-elles combler ces promesses d'accompagnement ?

Ce n'est pas parce que rien ne va plus que nous devons baisser les bras. Au contraire, vous êtes nombreux à formuler des revendications, des idées... N'hésitez pas à nous les partager et, pourquoi pas, à venir vous engager à nos côtés ! C'est notre combat à tous !

Véronique Le Floc'h
Présidente CR Bretagne

Coordination Rurale de Bretagne

Bureau régional : ZA de la Métairie, Bâtiment "le Galilée", 35520 Melesse

Tel : 06 71 36 68 38 - email : bretagne@coordinationrurale.fr

Rétrospective 2021



Stop à la stigmatisation
des agriculteurs !

La CR Bretagne a vivement défendu les
agriculteurs lors des réunions nitrates



La CR 22 a demandé au préfet de reclasser
les choucas en nuisible, d'autoriser les tirs
et une véritable indemnisation



Nos représentants ont participé à la
manifestation à Redon pour défendre la
ruralité



Échange avec Jimmy Pahun, député du
Morbihan, sur le désamiantage et les
friches des poulaillers.

TOUTE L'ANNÉE,

la CR Bretagne est
sur le terrain pour
vous défendre !

2021



La CR Bretagne a interpellé le ministre de
l'agriculture sur le surendettement



SPACE 2021 : échange avec le ministre de
l'Agriculture sur les difficultés des éleveurs



Rencontre avec le vice-président à l'Agriculture
au Conseil régional Bretagne pour défendre les
intérêts des agriculteurs bretons



La CR au côté des salariés de
Synutra !

Rester éleveur de porcs, mais à quel prix ?

Alors qu'une enquête sur l'avenir de l'élevage porcin en Allemagne montre que 60 % des éleveurs souhaitent abandonner le métier, qu'aux Pays-Bas les autorités ont été submergées de demandes suite au programme de réduction volontaire « *warm-réhabilitation* », qu'en serait-il si on vous demandait, éleveurs de porcs Bretons, si vous souhaitez continuer d'exercer votre métier dans les conditions que l'on vit aujourd'hui ?

Pourtant, lors de l'AG de l'UGPVB, le président, Michel Bloch, a martelé qu'il faut construire des élevages et en particulier des maternités. Tous nos représentants professionnels ont des contrats se garantissant une rémunération supérieure. Chacun pour soi, et les autres débrouillez-vous.

Pour construire des élevages neufs, surtout des maternités, qui correspondent aux normes exigées par l'Europe ou la société, il va falloir être payés.

Je souhaiterais demander à Monsieur Bloch s'il garantit des prix rémunérateurs en même temps qu'il encourage les éleveurs à investir ? Garantit-il le même contrat rémunérateur à tous les éleveurs de l'AOP ? Personne ne veut voir la délocalisation de notre métier en Espagne, cependant les producteurs n'en peuvent plus. Je ne vais pas lister ce qui ne va pas, vous êtes tous au courant de la situation. En viande bovine il manque de la quantité, et les prix augmentent, c'est la loi du marché. Pourquoi serait-ce différent pour le porc ?

C'est l'AOP qui doit négocier les contrats de la fameuse loi EGAlim 2 avec les acheteurs. Les éleveurs attendent du résultat et des preuves de l'engagement des présidents de groupements. Alors, vous tous les présidents de groupements, allez-vous vous battre pour vos éleveurs ? Ou, allez-vous une nouvelle fois baisser la tête devant les industriels ?

À la Coordination Rurale nous défendons de vrais contrats-partenariats qui intègrent toute la filière, transparents sur le prix, la durée et le volume de production. L'éleveur est un partenaire et non un fournisseur de matières premières sur qui on fait peser les pertes sans jamais partager les bénéfices.

Inaporc et l'UGPVB se sont inquiétées de l'arrêt de la castration au mois d'octobre. Et, dans l'urgence, il a fallu définir des protocoles, qui ne vont certainement pas simplifier le travail des éleveurs. Coûts supplémentaires en argent et en temps. Je renouvelle ma question : l'AOP, censée donner plus

de pouvoir aux éleveurs, va-t-elle réussir à faire payer les coûts afférents aux nouveaux protocoles de castration aux abatteurs, aux transformateurs, aux GMS, comme l'indique la loi ?

L'esprit coopératif n'est plus ce qu'il était à l'origine. La Coordination Rurale de Bretagne est particulièrement attachée aux valeurs fondatrices de la coopération. La priorité étant la recherche de la meilleure valorisation possible des produits par des prix rémunérateurs payés aux adhérents ! Il faut faire en sorte qu'il y ait un véritable retour aux producteurs et valoriser en commun le patrimoine de chaque coopérateur tout en ayant une gouvernance démocratique. Rappelons que sans coopérateurs il n'y a pas de coopérative ! Nous déplorons ce qui se passe aujourd'hui dans nos coopératives et groupements. Le simple fait de ne pas être d'accord et de l'exprimer est passible de sanctions à la Cooperl.

Nous allons continuer à nous battre sans relâche pour les éleveurs de porcs. D'une part, auprès des services du Ministère pour que le gouvernement ne se décharge pas complètement sur les interprofessions agricoles et prenne toutes ses responsabilités et qu'à la faveur de la présidence de l'Europe par la France, le ministre se batte pour que l'Espagne arrête sa hausse de production. Et, qu'enfin, la régulation de la production ne soit plus un tabou. D'autre part, auprès de l'administration pour que, dès à présent, le préfet puisse installer une cellule de crise afin que puissent être mis en place les dispositifs de crise tels que : l'allègement des cotisations sociales, l'exonération de TFNB (taxe sur le foncier non bâti) et, en fonction de l'ampleur de la crise, le déblocage d'une enveloppe complémentaire de prise en charge de cotisations MSA dédiée aux producteurs de porcs.

Nous allons continuer à défendre les éleveurs face aux injustices et on ne nous fera pas taire !



Billet d'Anne Renouard
Éleveuse de porcs à Plaintel (22)
Secrétaire générale de la CR Bretagne



Une section Porcs à la Coordination Rurale

La section Porcs de la CR a été créée par des éleveurs pour sortir du modèle ultralibéral qui a totalement échoué. Elle fait entendre la **voix des éleveurs**, qui sont de plus en plus nombreux à réclamer une **régulation européenne de la production** et des **prix rémunérateurs** pour les producteurs.

Les décisions sont prises de façon collégiale par un groupe de travail composé uniquement d'éleveurs dont les modes de production et commercialisation sont très diversifiés. Le **dialogue** et l'**échange** sont à la base de notre action commune.

Cette inclusivité permet à la section de représenter et de défendre plus efficacement les intérêts de tous les modes de production et de tous les éleveurs.

40 % des éleveurs de porcs ont plus de 55 ans : répondre à la question de l'installation et de la transmission est primordial. C'est en redonnant des perspectives d'avenir à nos jeunes que nous rendons notre métier attractif.

Nous **luttons** au quotidien contre les mensonges préférés par les nombreux détracteurs de l'agriculture. Nous **rétablissons** des vérités et défendons notre métier auprès des consommateurs, des pouvoirs publics et des médias.

Nous exerçons un noble métier, défendons-le !

Pour en savoir plus,
contactez l'animatrice de la section :
Chloé Portanguen : 06 83 68 84 51
section-porcs@coordinationrurale.fr



Éleveurs de volailles et poules pondeuses : nous sommes à vos côtés !



Nous devons rester vigilants sur la production de volailles en Bretagne car la hausse du prix de l'aliment impacte tous les élevages financièrement. La commercialisation de nos produits doit se faire en concordance avec l'augmentation des charges. Les importations de volaille sont importantes en France alors que la filière va mal. Il faut insister sur la consommation de viande de volaille française sur notre territoire.

Concernant la filière œuf, beaucoup d'incertitudes persistent, notamment en Bio, du fait des nouvelles normes applicables en janvier 2022 :

- aliment 100 % bio avec une envolée du prix des matières premières,
- la poulette également plus chère au vu de la nouvelle réglementation en élevage de poulette bio avec sortie sur un parcours.

La flambée de l'aliment impacte tous les codes et toutes les formes de production.

L'arrêt de la cage semble inévitable à ce jour, il faut que tous les éleveurs soient accompagnés.

Il ne faut pas hésiter à se faire connaître, ne restez pas seuls. Des mesures d'accompagnement vont être mises en place.

Il faut continuer à se battre pour la production française et dire aux consommateurs que la qualité à un prix en application des normes qu'on nous impose.

Billet de Nathalie Possémé
Productrice d'œufs à Sérent (56)
Vice-présidente de la CR Bretagne



Les jeunes

Convivialité : les jeunes de la CR au Mont Saint Michel

Chaque année, la Coordination Rurale réunit les jeunes agriculteurs pour une journée de convivialité et de partage. Cette année, le rassemblement avait lieu en juillet au Mont-Saint-Michel ; une première pour Romain :

« J'étais impatient de voir ce que la CR allait nous proposer. Je n'ai pas été déçu ! Le matin, nous avons visité la baie du Mont avec des guides. Les plus courageux ont pu marcher sur les sables mouvants. Certains se sont enfoncés de plusieurs dizaines de centimètres ! Après le pique-nique, nous avons participé à un Escape Game, ce qui m'a permis de faire de nouvelles rencontres. Puis, nous sommes allés visiter l'abbaye. Pour finir la journée, nous avons été accueillis sur l'exploitation d'un administrateur de la CR d'Ille et Vilaine pour un barbecue et une soirée ! »

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !



Stevenn, jeune éleveur laitier engagé à la CR Bretagne



Stevenn Personne, jeune éleveur laitier, installé en 2021 dans les Côtes d'Armor nous fait part de son parcours à l'installation et de son engagement à la CR.

Comment es-tu devenu agriculteur ?

J'ai suivi un CAPa Productions Agricoles et Utilisation du Matériel par apprentissage pendant 3 ans au sein de plusieurs exploitations agricoles laitières en agriculture conventionnelle dans les Côtes d'Armor. À la suite de ça, j'ai été salarié dans plusieurs élevages laitiers pendant 7 ans. J'ai choisi de quitter la vie de salarié par envie d'entreprendre et de travailler pour moi-même.

J'ai donc suivi le parcours à l'installation via la chambre d'agriculture. Bien que je ne sois pas issu du milieu agricole, j'ai toujours eu pour ambition de travailler en tant que chef d'exploitation même si nous subissons des contraintes toujours plus importantes.

Depuis quand es-tu installé ?

J'ai démarré mon activité le 1er décembre 2021. J'exploite aujourd'hui une cinquantaine d'hectares en élevage bovins lait en système conventionnel.

Pour toi, que représentait la CR avant d'être chef d'exploitation ?

Avant de commencer le parcours à l'installation, et étant encore salarié agricole, je ne m'intéressais pas tellement au syndicalisme. J'ai vraiment commencé à me poser des questions au cours de mon parcours à l'installation au cours duquel j'ai rencontré quelques difficultés et la CR a été le seul syndicat à me soutenir et à me renseigner tout au long de mon parcours.

Pourquoi avoir choisi de t'engager à la CR ?

J'ai choisi d'entrer à la CR car c'est selon moi le seul syndicat agricole qui montre une réelle volonté de défendre les intérêts de tous les agriculteurs. C'est aussi le syndicat dont les convictions profondes me correspondent le mieux.

Je pense sincèrement que l'agriculture doit être représentée et défendue par ses principaux acteurs que sont les agriculteurs. Je ne vois pas aujourd'hui d'autre syndicat prêt à aider correctement les jeunes à s'installer en agriculture.

Les signes de qualité qui plombent la filière bio : le ZRP et la HVE

Depuis plusieurs années, la filière bio n'a cessé de croître. Aujourd'hui, il semble que nous atteignons un plafond de verre lié à la baisse du pouvoir d'achat, aux marges trop importantes des intermédiaires et distributeurs, mais aussi à la concurrence féroce de nouveaux signes de qualité comme le ZRP et la HVE.

Le ZRP (Zéro résidu de pesticides) a été lancé en 2017 par l'entreprise « les paysans de rougeline ». Le but est de créer une troisième voie entre bio et conventionnel. L'obtention de ce label se fait en 3 étapes :

- 1 Suivre un cahier des charges limitant l'utilisation de certains produits phytosanitaires, avec une liste rouge à utiliser le moins possible et une liste noire à bannir complètement.
- 2 Être audité par un institut extérieur.
- 3 Les produits sont analysés et doivent montrer moins de 0,01 mg de pesticide/kg.

Là où le cahier des charges bio est une obligation de moyens (rotation, lien au sol, bien-être animal), **le ZRP impose quant à lui une obligation de résultat.**

La HVE (Haute valeur environnementale) s'appuie sur 4 thématiques : préservation de la biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation.

Si ce cahier des charges encourage des mesures dans le sens de la biodiversité, il n'incite pas à changer de modèle, notamment concernant l'utilisation des phytos. La vigne représente 82 % des 8 218 fermes HVE. La HVE est donc une « agriculture intensive compatible ». C'est pour cela que la FNSEA en a fait sa tête de gondole des signes officiels de qualité.

À la CR, nous considérons que le but de ces deux démarches est de concurrencer le bio. **Au final, c'est le consommateur qui s'y perd, enseveli sous des tonnes de labels, tous plus prometteurs les uns que les autres, parfois mensongers.**



Billet de Sébastien Abgrall
Producteur de légumes
à Saint Vougay (29)
Trésorier de la CR Bretagne



Une section Fruits et Légumes à la Coordination Rurale

La section F&L de la CR est constituée de producteurs de fruits et de légumes répartis dans toute la France. Nos représentants apportent toujours l'avis du terrain, celui de vrais paysans. Ils œuvrent pour une meilleure rémunération des producteurs, défendent la libre-entreprise et le choix de son circuit de commercialisation. Ils combattent la sur-administration et choisissent toujours des solutions visant à la simplification réglementaire.

- Nos combats :**
- Non à l'importation de marchandises ne respectant pas nos normes de productions
 - Instauration d'une TVA sociale
 - Non à la concurrence déloyale



Pour en savoir plus, contactez l'animatrice de la section :
Céline Baccei-Roumieu : 06 38 14 67 02 - celine.baccei-roumieux@coordinationrurale.fr

Les agricultrices

Notre section Agricultrices

Les agricultrices sont des combattantes, elles méritent d'être mieux reconnues et considérées .

L'État a enfin statué sur les **retraites des chefs d'exploitation** ; prenant ainsi en compte le besoin vital d'une revalorisation.

Le combat continue concernant les **statuts et retraites pour les « non-chefs d'exploitation »**.

Le Sénat s'intéressant vivement à la situation des femmes en agriculture, une journée spéciale autour de ce sujet a été organisée, le 15 novembre, sur l'exploitation agricole de la représentante de la section Agricultrice, Nathacha Guillemet. Annick Billon, sénatrice en charge de la délégation aux droits des femmes, à l'origine du rapport « Femmes et agriculture : pour l'égalité des territoires » était présente et a échangé avec des agricultrices aux statuts bien différents mais représentatives du terrain.

Pour finir, l'élaboration d'une **proposition sur les indemnités journalières** (Amexa et Atexa) est en cours. Ce sujet concerne aussi bien les agricultrices que les agriculteurs. En effet, il est important pour la section de défendre les droits sociaux pour tous.

Scannez ce QR code pour voir toutes les informations de la section :



SCAN ME

Exister pour soi, se protéger pour l'avenir et percevoir la valeur de son travail



Interview de Catherine Levailant
Horticultrice à Plélo (22)
Vice-présidente de la CR 22

Pourquoi êtes vous devenue agricultrice ?

Je me suis installée en 2016 après avoir obtenu un Bac Professionnel production horticole et un CAP Fleuriste.

J'ai toujours été attirée par les métiers de la terre. En allant au lycée agricole, je me suis rendue compte que ce qui me plaisait réellement c'était le maraîchage. Lors de ma formation adulte, l'horticulture est devenue une évidence.

Comment s'est passée votre installation ?

Je me suis installée seule. Mon mari a toujours été à mes côtés pour me soutenir et m'aider. Lors de mon installation, le plus compliqué a été d'obtenir l'autorisation pour monter mes serres.

Quels sont vos projets ?

Actuellement, je souhaite me diversifier en produisant mes fleurs coupées.

Pourquoi avoir choisi la vente directe ?

J'ai choisi de vendre ma production en vente directe pour le contact avec le client. J'apprécie le fait que les clients puissent voir la réalité de la production. La plupart ne savent pas comment les plants sont faits, c'est pour moi une réelle opportunité de leur faire découvrir mon métier.

Pourquoi vous êtes vous engagée à la CR ?

Je suis engagée à la CR des Côtes d'Armor depuis 2019 et je la représente à la SAFER départementale. J'ai vraiment envie que les choses avancent pour les agriculteurs et agricultrices. Je défends notamment les prix rémunérateurs pour tous, car le bien-être de la profession passe notamment par l'arrêt de la vente à perte, et le congé maternité pour les agricultrices.

Que diriez-vous à une femme qui souhaite devenir agricultrice ?

Je lui dirais que si elle veut vraiment faire ce métier il faut foncer, se moquer de certains préjugés parce qu'on est une femme. Lorsque je cherchais des serres au démarrage de mon activité, certains hommes ne me prenaient pas au sérieux car j'étais une femme. Je demandais alors à mon mari d'appeler et là bizarrement ça marchait. Ce n'est pas normal !

Coups de gueule



Joseph Martin

Éleveur laitier à Domalain (35)

Président de la CR 35

Algues vertes : nous voulons la vérité !

Une énième révision du programme d'action régional pour lutter contre la prolifération d'algues vertes est lancée : et voilà encore une nouvelle occasion de stigmatiser les agriculteurs et quel gâchis de temps et d'argent !

Pour la CR de Bretagne, il est prouvé que les marées vertes sont un phénomène aux origines diverses : chimique, physique, biologique et écologique.

Ce n'est pas aux agriculteurs de supporter la responsabilité de ce phénomène. **Les stations d'épuration bretonnes doivent aussi être contrôlées !** Elles sont sous-dimensionnées et inadaptées pour le traitement du phosphore.

Le préjudice financier et psychologique de ces nouvelles mesures (notamment le contrôle des ouvrages de stockage) va détruire la motivation des éleveurs. Leur objectif : **la disparition des élevages dans les bassins versants algues vertes.**

Face à l'inacceptable gâchis social et financier causé par des normes aujourd'hui injustifiées sur les nitrates, la question des algues vertes doit être maintenant abordée de manière impartiale pour déterminer, puis faire cesser, si possible, les causes réelles de leur prolifération.

Nous ne demandons pas un droit à polluer mais bien un droit à la vérité !

Coopératives agricoles : les salaires des dirigeants dissimulés !

En Irlande, la rémunération des dirigeants de coopératives est connue de leurs adhérents. Pourquoi n'est-ce pas le cas en France ?

Une rémunération élevée ne poserait pas de problème si elle était donnée en toute transparence, ce qui serait logique au vu du caractère fiscal particulier accordé par l'État aux coopératives.

En 2013, lorsque j'ai épluché les comptes de Sodiaal, j'avais déjà relevé que les rémunérations versées aux organes de direction n'étaient pas fournies, car cela conduirait évidemment à faire état des rémunérations individuelles. C'est à peine croyable, nous n'y avons pas accès tout simplement parce qu'ils ne veulent pas que l'on sache ! Mais ce qui est sûr, c'est que plus la coopérative grossit, plus les salaires des hauts cadres suivent ! Ce que j'ai aussi pu observer, c'est non seulement le passage de plusieurs directeurs d'une coopérative à une autre ou du privé agro vers les coopératives... Mais jamais l'inverse ! Question de salaire peut-être ?

Alors, pourquoi autant de silence ?

La multiplication des filiales et structures sociétaires gérées par les directeurs généraux de coopératives est une aberration puisqu'elle permet de faire gonfler leur revenu. C'est bien entendu une des raisons pour lesquelles ils multiplient les structures ! Ce système de poupées russes (jusqu'à 25 structures gérées par un DG !) offre d'importants compléments de rémunération !

À la Coordination Rurale, nous nous battons pour plus de transparence dans les comptes des coopératives agricoles.

En tant qu'adhérents à ces coopératives, nous avons le droit de savoir !



Véronique Le Floc'h

Éleveuse laitière à Elliant (29)

Présidente de la CR Bretagne

La PAC ne se simplifie pas !

Fin novembre, le règlement européen encadrant les **PSN (Plan Stratégique National)** de chaque pays a été validé. Les DPB deviennent des « Aide de Base au Revenu pour le Développement Durable » et la notion de « convergence » réapparaît avec comme précision que « Chaque État membre fixe, pour l'année de demande 2026 au plus tard, un niveau maximal pour la valeur des droits au paiement individuels pour l'État membre ». Le verdissement se retrouve dans les « ecoschemes » avec le bien-être animal. Les services de Conseil Agricole prennent



une place importante avec des points qui interpellent comme « la gestion durable des nutriments, y compris, à partir de 2024 au plus tard, l'utilisation d'outils numériques de gestion des nutriments pour une agriculture durable ». Ces services englobent par ailleurs « Les conditions d'emploi et les obligations des employeurs » alors même qu'il est difficile de trouver de la main-d'œuvre, « l'aide à l'innovation » ou encore « la prévention et gestion des risques » avec jusqu'à 3 % des crédits du 1er plier pouvant y être consacrés, notamment aux OP.

Pour la France, cela représente 200 M€, autrement dit pas grand-chose si on les répartit entre toutes les OP, y compris les coops, pour lesquelles le règlement précise : « Les États membres limitent l'aide... à raison d'un maximum de 100 000 € par an » !

Toutes ces évolutions vont dans le sens du renforcement du para-agricole et ne sont le résultat que de choix défendus par ceux qui prônent l'ouverture des marchés, la compétitivité...

La CR n'est pas défavorable aux actions en faveur de l'environnement puisque c'est notre quotidien mais existe-t-il un autre secteur dont la rémunération est ainsi conditionnée ?



Faites nous parvenir votre adhésion 2022 !

Vous êtes :

Productions végétales

- Céréaliier
- Maraîcher
- Arboriculteur

Productions animales

- Éleveur Bovin lait
- Éleveur Bovin viande
- Éleveur Ovin / Caprin lait
- Éleveur Ovin / Caprin viande
- Éleveur Porcs
- Éleveur Volailles
- Autres :

* un reçu vous sera adressé à réception de ce courrier

J'ADHÈRE À LA CR 35
COTISATION : 80 €



Prénom Nom :

Raison sociale :

Nom(s) membre(s) associé(s) :

Adresse :

CP : Commune :

Date de Naissance :/...../.....

Email :

Portable :

Règlement à adresser au bureau régional :

Coordination Rurale - ZA de la Métairie - Bâtiment "le Galilée"

35520 Melesse

Tel : 06 71 36 68 38

Nos représentants

Le bureau :

Président : **Joseph Martin**, Domalain

1er vice-président : **Pierre Daufin**, Combourg

2e vice-président : **Jérôme Perrigault**, St Aubin d'Aubigné

Secrétaire général : **Joseph Charpentier**, Trans-la-Forêt

Secrétaire générale adjointe : **Laurence Colleu**, Bourgbarré

Trésorière : **Irène Cloteau**, Andouillé-Neuville

Élus à la Chambre départementale : Joseph Martin, Murielle Judais, Jérôme Perrigault

En commissions :

SAFER : Pierre Daufin

CDOA : Pierre Daufin, Claude Raffray, Laurence Colleu

CDPENAF : Joseph Martin



**Vous souhaitez joindre l'une de ces personnes,
contactez l'animatrice au 06 71 36 68 38**

Des hommes et des femmes en action pour défendre l'agriculture !



La Coordination Rurale d'Ille et Vilaine vous donne la parole !

N'hésitez pas à nous laisser un commentaire, vos idées, remarques...

Si vous souhaitez vous impliquer davantage à la CR 35 et être rappelé par un représentant, merci de cocher cette case.



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....